

 <h2 style="text-align: center; color: orange;">Saison 2018/2019</h2>		
<h3 style="color: red;">LICENCE FFRandonnée :</h3>		
<h3 style="color: red;">N° _____ /non licencié [préciser]</h3>		
<h3 style="color: red;">☞ Type de licence : → _____ (voir tableau)</h3>		
NOM :		
Prénom :	Sexe :	
Né(e) le :	___ / ___ / ___ à _____	
Adresse :		
Code postal :		
Ville :		
☎ :	✉ :	
<h3 style="color: red;">☞ Renseignements supplémentaires pour l'adhésion familiale :</h3>		
NOM et Prénom du conjoint :	Sexe :	
Née le :	___ / ___ / ___ à _____	
NOM(S), Prénom(s), date(s) de naissance et sexe des enfants habitant sous le même toit (s'il y a lieu):		
Situation en date du : ___ / ___ / 201__		
Cotisation Randos 3 Frontières :	11,00 €	obligatoire
Licence FFRandonnée :	____, ____, €	à compléter
Revue Passion Rando :	8,00 €	vivement conseillée
Total à payer :	____, ____, €	chèque / num

Cette page, complétée et signée, est à retourner avec le total à payer au trésorier (adresse ci-dessous)

Signature :

Le trésorier : Christophe MUNCH ☎ : 10, rue des ormes, 68170 RIXHEIM ☎ : +33(0)670 72 05 21 ✉ : randos-3-frontieres@hotmail.fr

IMPORTANT

La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 impose aux groupements sportifs :

- D'assurer leur propre responsabilité civile, celle de leurs préposés et celle des pratiquants de leur activité
- D'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire une assurance contre les accidents corporels

Toute association qui licencie FFRandonnée tous ses adhérents (sauf IS et FS) acquitte du même coup, proportionnellement à son effectif, une prime pour couvrir sa propre responsabilité : cette prime est incluse dans la part « assurance » de chaque licence ; c'est donc l'adhérent qui paye à la fois pour sa responsabilité personnelle et celle de son association.

☞ Une association accède (gratuitement) à l'assurance en licenciant FFRandonnée TOUS ses adhérents randonneurs sans AUCUNE licence IS ou FS ! Dans ce cas, la licence de celui qui a accepté d'encadrer une sortie le garantit non seulement comme randonneur, mais aussi comme animateur !

Les licences peuvent être délivrées à partir du 1^{er} septembre et sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

TARIFS DES LICENCES 2019 (avec assurance responsabilité civile IR)

INDIVIDUELLE		FAMILIALE	
IR (Responsabilité Civile)	23,85 €	FR (Responsabilité Civile)	47,25 €
IRA (IR + Accident Corporel)	26,00 €	FRA (FR + Accident Corporel)	51,80 €
IMPN (IR + Multiloisirs Pleine Nature)	36,00 €	FMPN (IR + Multiloisirs Pleine Nature)	71,80 €

Le fait d'être membre de l'association Randos des 3 Frontières implique :

- D'être en bonne condition physique : un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre est à fournir lors de la première inscription et est recommandé à chaque renouvellement de licence
- D'être convenablement équipé pour les activités proposées
- De respecter le règlement intérieur